

## France. Outre-Mer. La Polynésie française se dote d'une nouvelle diplomatie parlementaire

mercredi 5 février 2020, par [François GUILBERT](#)

**Citer cet article / To cite this version :**

[François GUILBERT](#), **France. Outre-Mer. La Polynésie française se dote d'une nouvelle diplomatie parlementaire**, *Diploweb.com : la revue géopolitique*, 5 février 2020.

**Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.**

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser un "pourboire" (tip) à votre convenance via le site <https://fr.tipeee.com/diploweb> . Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse [expertise.geopolitique@gmail.com](mailto:expertise.geopolitique@gmail.com).

Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.

Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

**Cette étude approfondie présente comment la Polynésie française met le cap sur la francophonie régionale et institutionnelle et ouvre des coopérations parlementaires polynésiennes à la Mélanésie. L'auteur explique enfin comment la diplomatie parlementaire polynésienne s'élargit à l'ensemble Pacifique insulaire. Accompagné d'une carte.**

A L'ISSUE des élections des 22 avril et 6 mai 2018, les élus polynésiens ont ouvert un nouveau chapitre de leur diplomatie parlementaire en portant à la tête de l'Assemblée territoriale Gaston Tong Sang. Si son prédécesseur au perchoir Marcel Tuihani s'était montré peu actif dans le développement des relations extérieures du parlement notamment du fait de ses divergences de vues avec le gouvernement polynésien en place, il n'en est pas de même depuis dix-huit mois avec le maire de Bora Bora. Son action, a été conduite ostensiblement en concordance avec le président de la Polynésie française, Édouard Fritch, dont il a rejoint le parti *Tapura Huiraa* en février 2016 et il la mène selon une ligne politique non indépendantiste. Une stratégie parlementaire polynésienne qui est de plus en résonnance avec les efforts de l'Assemblée nationale et du Sénat vis-à-vis du Pacifique insulaire, mais aussi ceux de l'Etat dans la région Indo-Pacifique [1]. Sur le plan géopolitique, elle aborde le Pacifique comme un tout. Pour autant, dans l'expression de ses ambitions, la nouvelle diplomatie parlementaire polynésienne n'est pas circonscrite à la seule aire culturelle environnante. G. Tong Sang est convaincu que le Fenua (NDLR : territoire de Tahiti et des îles avoisinantes) [2] doit entretenir des relations partenariales bien au-delà du seul Triangle polynésien, se montrer proactif à l'échelle de l'ensemble de l'Océanie et plus interactif avec l'ensemble francophone.



---

## **Encart de la rédaction**

### **Géographie et population de la Polynésie française**

La Polynésie française se situe à près de 16 000 kilomètres de la capitale française, Paris. La Polynésie française se situe dans l'océan Pacifique, à l'est de l'Australie et au sud d'Hawaii (Etats-Unis). Sa population avoisine 272 800 personnes.

### **Géographie**

La Polynésie française se compose d'environ 118 îles, d'origine volcanique ou corallienne, couvrant une superficie émergée de 4.200 km<sup>2</sup> dispersée sur 2 500 000 km<sup>2</sup>. Le territoire est composé de plusieurs archipels : l'archipel de la Société, qui est composé des Iles du Vent (Tahiti, Moorea et Tetiaroa) et des Iles Sous le Vent (Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et

Maupiti), l'archipel des Marquises, l'archipel des Australes, l'archipel des Tuamotu, l'archipel des Gambier [3].

### **Population de la Polynésie française, selon le Ministère des Outre-Mer**

"La Polynésie française compte 268 207 habitants au 22 août 2012. Le bilan démographique du 31 décembre 2015 montre que 272 800 personnes résident en Polynésie française, selon l'Institut de la statistique de la Polynésie française. Répartition par archipel (recensement 2012) : Iles du Vent : 200.714 habitants ; Iles sous le Vent : 34.581 habitants ; Tuamotu/Gambier : 16.831 habitants ; Marquises : 9.261 habitants ; Australes : 6.820 habitants" [4].

---

## **Cap sur la francophonie régionale et institutionnelle**

En quelques mois, G. Tong Sang a remporté plusieurs succès sur la scène internationale. Au sein de l'espace francophone, il a fait de la Polynésie française (PF) le 88ème membre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF [5]). Une adhésion expresse et sans polémique !

L'Assemblée de la Polynésie française a adopté le 13 décembre 2018 la délibération autorisant la demande d'adhésion. Dès le 1er février 2019, les membres du bureau de l'organisation internationale ont endossé la candidature lors d'une réunion à Bruxelles. Six mois plus tard, le 8 juillet 2019 lors de la 45ème session plénière tenue à Abidjan, le président G. Tong Sang a été accueilli à l'unanimité des membres de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. Un processus sans anicroche, les Polynésiens ont présenté une démarche aussi volontariste que consensuelle. A cette fin au début avril 2019 le président de l'assemblée s'est rendu au siège parisien de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. Il s'y est entretenu avec Jacques Krabal, le secrétaire général de l'institution, pour examiner les perspectives de développement des relations interparlementaires. Un travail d'approche conduit sur une base politique élargie. Le président Tong Sang prit soin d'associer à son action Mme Tepuaraurii Teriitahi, la présidente du groupe de la majorité sans oublier les présidents des groupes d'opposition : Mme Teura Iriti pour le *Tahoeraa Huiraatira* et Antony Geros pour le *Tavini Huiraatira*. Une stratégie payante, englobante et centrée sur la coopération interparlementaire. Aujourd'hui, elle offre aux leaders du Fenua une nouvelle tribune internationale, tout en valorisant l'Assemblée territoriale et son président auprès des électeurs polynésiens. Les indépendantistes l'ont compris. Ils ne s'y sont pas opposés car ils ne sauraient se désintéresser de la diplomatie parlementaire dans le cadre d'une recherche de soutiens internationaux à leur stratégie d'émancipation. Ils n'ont d'ailleurs pu manquer de relever lors de la session ivoirienne qui a vu l'adhésion polynésienne, que le siège calédonien était occupé par le président du Congrès, le leader indépendantiste Roch Wamytan, et cela tout juste un an après que le Caillou ait rejoint l'Assemblée parlementaire de la francophonie. Il est vrai que le leader kanak se montre particulièrement actif sur la scène régionale depuis son retour pour la 4ème fois à la tête de l'institution législative calédonienne et multiplie les rencontres internationales

(ex. Vanuatu (juin 2019), Salomon (septembre 2019 [6], signature à Nouméa d'un accord interparlementaire avec les Fidji [7]) et peut s'appuyer dans cette stratégie sur le président des relations extérieures du Congrès, Pascal Sawa (Union Calédonienne) (ex. Forum des îles du Pacifique, Tuvalu, août 2019) et la présidente indépendantiste de la Commission permanente Caroline Machoro-Reignier [8]. L'approche politiquement très engagée de la diplomatie parlementaire calédonienne rappelle à l'Etat français que la diplomatie parlementaire de ses territoires océaniques est et ne sera pas toujours en adéquation avec ses intérêts ou son narratif. En Polynésie française (PF), la diplomatie parlementaire d'O. Temaru fut au service de la promotion de la cause indépendantiste (cf. l'appel à la réinscription au Comité spécial de la décolonisation des Nations Unies) et avait son langage politique propre (cf. substitution du terme Polynésie française par Tahiti Nui ou Maohi Nui). Mais au-delà de ces effets tribunitiens, le développement d'une nouvelle diplomatie parlementaire de la Polynésie française a des conséquences systémiques du fait du nombre grandissant de forums dans laquelle elle est susceptible de se faire entendre.

En s'associant à l'Assemblée parlementaire de la francophonie, les élus polynésiens se sont offert la possibilité d'accueillir sur leur sol de nouvelles manifestations, de participer à des programmes de coopération transnationaux (ex. égalité des genres, numérique, observation électorale,...), des séminaires de formation (ex. mécanismes de contrôle, processus budgétaires,...) pour eux-mêmes et les fonctionnaires de l'assemblée. Au-delà de ces dimensions « techniques », on ne saurait sous-estimer les dimensions humaines et de réseautage entre responsables politiques (ex. Parlement francophone des jeunes, Réseau des femmes parlementaires [9],...). L'adhésion de l'Assemblée de la Polynésie française à l'Assemblée parlementaire de la francophonie permet de densifier au niveau mondial le relationnel des parlementaires associés (majorité et opposition), d'accorder un peu plus d'importance au soutien à la francophonie dans la région Asie - Pacifique et dans l'espace océanien. Cette exposition à l'international des parlementaires francophones de l'Outre-mer incite(ra) probablement les rassemblements anglophones tels le Forum parlementaire Asie-Pacifique (APPF) ou l'Association des législateurs des îles du Pacifique (APIL) à prendre mieux en compte les démocraties parlementaires de tous les territoires du Pacifique et pas seulement celles des Etats souverains. En attendant de voir ouverts ces canaux d'échanges notamment avec les pays océaniques du Commonwealth, l'adhésion à l'Assemblée parlementaire de la francophonie pourrait bien n'être qu'une étape pour la Polynésie française. Elle a vocation à se joindre comme membre associé à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), à l'image de la Nouvelle-Calédonie qui a franchi ce pas lors du sommet d'Antananarivo en novembre 2016. Une perspective juridiquement plausible puisque depuis la loi organique du 5 juillet 2019 portant modification du statut d'autonomie [10], le pays peut avec l'accord des autorités de l'Etat être membre, associé ou observateur d'organisations internationales, sans que celles-ci ne soient comme par le passé dédiées à la seule région Pacifique [11]. Une évolution législative qui pourrait se traduire, tôt ou tard également, par un statut de membre associé à l'UNESCO comme cela est le cas pour la Nouvelle-Calédonie depuis la 39ème session de la conférence générale de novembre 2017. La conférence des représentants de tous les Etats membres de l'organisation de la place de Fontenoy se tenant tous les deux ans, Papeete peut raisonnablement envisager une association à l'UNESCO pour l'automne 2021.

S'il y a bien des raisons pour le Fenua de coopérer sur la scène internationale en matière d'éducation, de sciences ou de culture, les instances du pays savent que la multiplication des engagements auprès des institutions régionales ou mondiales a un coût, financier et humain.

Les réunions aux quatre coins du monde sont chères et mobilisatrices. Elles surchargent des ressources humaines peu nombreuses au sein de l'administration polynésienne. Pour le territoire, il ne s'agit donc pas tant de développer une stratégie tous azimuts à l'instar de la Nouvelle-Calédonie que de savoir quels sont les avantages apportés au Fenua et à ses populations de s'associer à telle ou telle nouvelle institution internationale. Autant de décisions qui engagent les élus car elles nécessitent l'approbation du conseil des ministres de la Polynésie française et des délibérations de l'assemblée territoriale.

Même si elle a ses raisons propres, la trajectoire francophone de la Polynésie française sur la scène internationale suit *ceteris paribus* celle de la Nouvelle-Calédonie. Cette concordance de fait et peu recherchée par les responsables ultramarins change la configuration du pôle Asie - Pacifique de la francophonie institutionnelle. En associant la Polynésie française, le pôle océanien de l'Assemblée parlementaire de la francophonie a non seulement triplé le nombre de ses membres mais il n'est plus seulement « *mélanésien* ». Au-delà du Pacifique, il est maintenant de poids égal à celui de l'Asie [12]. Si d'aventure l'Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna se joint un jour aux instances de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, alors le Pacifique sera « *dominant* » au sein du rassemblement parlementaire Asie - Pacifique alors qu'il est loin de l'être au sein de l'Union interparlementaire par exemple (10 sur 36). En attendant une chose est sûre, le Vanuatu est sorti de son isolement océanien à l'Assemblée parlementaire de la francophonie et peut compter sur Nouméa et Papeete pour relayer les préoccupations des petits Etats et territoires insulaires au sein du monde francophone. A l'heure de la reconfiguration du schéma de coopération Union européenne - pays ACP (Afrique - Caraïbes - Pacifique), cela n'est pas anodin pour aider les Océaniens à peser plus fortement sur le groupe africain. Au-delà de cette dimension intercontinentale, l'insertion de la Polynésie française dans la francophonie institutionnelle ouvre la voie à de nouvelles coopérations intra-Pacifique. Une dynamique accentuée par l'attention accordée par Papeete à ses partenariats avec le Forum des îles du Pacifique (FIP) et ses 17 autres Etats et territoires membres.

L'adhésion pleine et entière de la Polynésie française au Forum des îles du Pacifique (septembre 2016) a radicalement changé le rôle international qu'elle s'accordait à elle-même et la perception des autres, multipliant dans la pratique depuis quatre années les attitudes proactives et les interactions politiques. Elle a aussi incité la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie à se rapprocher l'une de l'autre. Nouméa et Papeete y voient même une des raisons pour formaliser un nouvel accord bilatéral de coopération. Le protocole d'entente signé en décembre 2019 [13] l'a souligné et exprimé la volonté de rechercher « *la définition de positionnements technique et politique communs dans le cadre de la négociation des accords régionaux et internationaux* » [14].

## **Ouverture des coopérations parlementaires polynésiennes à la Mélanésie**

Sans véritablement s'épauler dans leurs recherches d'évolutions statutaires au Forum des îles du Pacifique, en usant d'arguments différents sur la scène régionale, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont triomphé le même jour. Le succès de leurs campagnes d'adhésion, elles le doivent aux mêmes soutiens étatiques, en premier lieu le président des Etats fédérés de Micronésie (P. Christian), le premier ministre du Vanuatu (C. Salwai) et un grand nombre de dirigeants du Groupe des leaders polynésiens (GLP). Nouméa et Papeete ont été soutenus

par des leaders micronésiens, mélanésiens et polynésiens, ce qui les oblige à l'endroit de tout l'ensemble océanien. En conséquence, les rapprochements élaborés en 2015-16 se traduisent peu à peu par des relations politiques plus structurées entre les pouvoirs exécutifs des Etats du Pacifique et ceux des collectivités françaises d'Outre-mer, des programmes concrets de coopération bilatérale et des contacts plus fréquents entre élus.

En appartenant maintenant à plusieurs maisons communes océaniques et francophones, les présidents des assemblées calédonienne et polynésienne examinent ce qu'il est possible de faire ensemble. En dépit des différences partisans et de perspectives politiques voire historiques, ils savent qu'ils ont une volonté commune de porter la voix des Etats et territoires insulaires sur la question du changement climatique. Alors que les relations entre Nouméa et Papeete se sont distendues ces dernières décennies, le développement des relations extérieures des collectivités peuvent être l'occasion de (re)trouver des synergies voire un narratif politique commun. Les parlementaires des assemblées territoriales ont une plateforme pour esquisser un tel projet à l'heure où chacune des chambres (re)structure ses relations internationales. La convention de partenariat signée le 5 décembre 2013 entre les institutions parlementaires de Nouméa et Papeete peut en être le fondement politico-administratif [15]. En août 2016 l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna s'étant associée à la convention [16], ce sont dorénavant les trois institutions législatives françaises du Pacifique qui ont la possibilité de réfléchir ensemble sur leur insertion internationale et de co-agir à cette fin.

Un premier point d'application régional à leurs actions internationales semble même se dessiner. Au cours des trois dernières années, les relations entre les trois territoires français du Pacifique et le Vanuatu n'ont pas cessé de se développer. Celles-ci ce sont faites indépendamment des tensions sporadiques avec Paris sur le dossier de la souveraineté des îles Matthew et Hunter rattachées à la Nouvelle-Calédonie. Elles ont mobilisé les exécutifs territoriaux mais aussi les élus. Si les développements ont été manifestes sous l'impulsion de P. Germain à la tête du gouvernement calédonien (avril 2015 - juillet 2019) et n'étaient pas sans arrières pensées dans la perspective du référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018, ils sont plus nouveaux entre les ex-Nouvelles Hébrides et la Polynésie française ou encore Wallis et Futuna.

Avec le Vanuatu, la Nouvelle-Calédonie joue un rôle de « *go-between* » pour les deux autres collectivités françaises du Pacifique, au sens physique et humain. Le 11 août 2019 le président G. Tong Sang a rencontré R. Wamytan au Congrès de Nouvelle Calédonie alors qu'il était en transit vers le Vanuatu. Si Nouméa peut jouer un rôle de hub aérien sur les routes conduisant à l'espace mélanésien, la Nouvelle-Calédonie est un véhicule de rayonnement culturel sous-régional pour les Polynésiens. Du 25 au 28 février 2019 par exemple, le Festival international du film documentaire océanien (FIFO), événement cinématographique phare de Tahiti, a pris pour la première fois ses quartiers au Vanuatu sous l'impulsion de la chaîne publique *Nouvelle-Calédonie la 1ère*.

Si la Calédonie peut être mise à profit, le rapprochement du Vanuatu avec la Polynésie française n'aurait pas été possible s'il n'y avait pas eu une forte volonté politique à Port-Vila, capitale du Vanuatu. Le Vanuatu croit au potentiel propre de coopération de ses « *voisins* » francophones et espère qu'il ira rapidement au-delà des gestes de solidarité qui spontanément se manifestent lors de catastrophes naturelles (ex. le cyclone PAM en mars 2015). En apportant tout son soutien à l'adhésion de la Polynésie française au Forum des îles du



Pacifique, le premier ministre Ni-Vanuatu Charlot Salwai a changé profondément la donne, non seulement dans les relations avec les plus hauts responsables des exécutifs calédoniens et polynésiens mais aussi avec les présidents des assemblées territoriales. Cela a permis depuis deux ans de codifier les relations interparlementaires. En septembre 2018, G. Tong Sang a signé avec son homologue Esmon Saimon une convention de partenariat liant leurs deux assemblées pour une durée indéterminée. Le 22 mars 2019, c'est une déclaration d'intention de coopération inédite qui a été paraphée avec l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna [17]. Les documents élaborés affirment tous une volonté de rechercher des convergences francophones, d'échanger sur l'actualité internationale et régionale, de partager des expériences en matière de pratiques administratives et législatives. Leur adoption n'est pas dénuée de calculs plus économiques notamment de la part de Port-Vila. Il s'agit de dynamiser au mieux les relations commerciales notamment en diversifiant les dessertes aériennes d'*Air Vanuatu* vers les îles Loyauté, Wallis et Tahiti, mais aussi de parler de pêche durable et de tourisme.

Sur le plan politique, chacune des parties prend un grand soin à inscrire les rapprochements dans des démarches non partisans, « *océaniques* » et ayant pour objet des politiques « *Blue Pacific* ». A Papeete le 21 septembre 2018 [18] après une prise de parole dans l'hémicycle du président E. Saimon, la signature de la convention de partenariat a été suivie d'une cérémonie du kava à laquelle ont participé le président de l'exécutif polynésien É. Fritch, les présidents des groupes politiques représentés à l'assemblée dont le leader indépendantiste O. Temaru. Si incontestablement il existe une volonté commune des élus à se rapprocher, il ne faudrait pas sous-estimer dans cette dynamique le rôle joué par les organisations internationales. Certains des rapprochements parlementaires n'auraient pas été possibles sans le soutien financier du secrétariat du Forum des îles du Pacifique, d'institutions des Nations Unies ou des sponsors de leurs programmes (ex. France, Nouvelle-Zélande). En septembre 2018, la venue de la délégation parlementaire du Vanuatu à Papeete a été facilitée par le dispositif régional d'appui aux parlements du Pacifique supervisé par le bureau du Programme des Nations unies pour le développement pour les États du Pacifique. Quant aux réunions régionales des présidents des parlements polynésiens et océaniques, elles ont toujours été cofinancées du côté français par le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

## **La diplomatie parlementaire polynésienne s'élargit à l'ensemble Pacifique insulaire**

L'Etat français finance les manifestations interparlementaires initiées par les présidents de l'Assemblée territoriale et s'y affiche parfois avec ses plus hauts représentants (ex. Haut-Commissaire de la République). Une image d'unité tournée vers l'extérieur qui ne va pas toujours naturellement de soi [19]. Elle dépend pour l'essentiel de la confiance mutuelle nourrie au plus haut niveau des exécutifs et de la volonté d'agir en synergies. Ces dernières sont manifestes depuis le dernier trimestre 2014 et se traduisent en Polynésie française dans les faits. Le président É. Fritch a pu ainsi concourir à (re)lancer le Groupe des dirigeants polynésiens (GLP), lui donner une fonction tribunitienne (cf. les déclarations de Taputapuatea sur le changement climatique (juillet 2015 [20]) et *Te Moana Hiva* (juin 2016 [21]), une assise administrative à Apia et une pratique bilingue (anglais - français). Une démarche reprise dans

les mêmes termes par le président G. Tong Sang pour développer le dialogue interparlementaire régional. Cette politique consiste à s'appuyer sur une plateforme existante, en la réunissant régulièrement, la faisant fonctionner *de facto* comme un outil francophone, lui donnant un message porteur sur les enjeux climatiques vitaux pour les territoires insulaires et en veillant à ce que le message élaboré par la présidence en exercice soit adopté par consensus et puisse résonner autant avec les initiatives internationales de l'Etat français (ex. sommets France - Océanie, diplomatie environnementale multilatérale) que dans des forums internationaux imminents (ex. COP 21, COP 25). Cette praxis est celle mise en œuvre pour doter enfin le Pacifique insulaire d'un lieu d'échanges permanents entre parlementaires.

En réunissant pour la première fois les 10 et 11 septembre 2019 le Groupe des parlements des îles du Pacifique (GPIP) à Papeete le président G. Tong Sang a ajouté une instance parlementaire à l'architecture régionale. Il lui a donné une Charte [22], un Secrétariat permanent [23], une large représentativité [24], une méthode de travail, un processus de décision par consensus [25], un logo [26], des rendez-vous biennaux et un message à énoncer *urbi et orbi* (déclaration de Taraho'i - Pacte pour l'économie bleue durable [27]. L'aura de ce dernier dépendra de sa reprise par le président de la Polynésie française dans les forums internationaux tels le *One Planet Oceania* (Polynésie française, avril 2020), la Conférence des Nations Unies sur les océans (Lisbonne, juin 2020), la 7ème conférence *Our Ocean* (Palaos, août 2020) ou encore d'événements tels la COP 25 qui auraient dû se tenir à Santiago du Chili le 2 au 13 décembre 2019 et à laquelle le président É. Fritch avait été invité à se rendre par l'Envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les océans Peter Thomson (Fidji) et le président chilien Sebastián Piñera.

Les messages océaniques ont d'autant plus de force du côté français qu'ils ont été élaborés en toute transparence avec l'Etat, en associant aux travaux du Groupe des parlements des îles du Pacifique le Haut-Commissaire Dominique Sorain mais aussi des élus de la Nation. Trois députés membres du Groupe d'études à vocation internationale sur les îles du Pacifique de l'Assemblée nationale [28] se sont joints en effet comme observateurs à l'invitation du président G. Tong Sang.

Le Groupe des parlements des îles du Pacifique instaure pour la première fois une plateforme parlementaire à l'échelle de l'ensemble du Pacifique insulaire. Elle se montre même plus large que les instances du Forum des îles du Pacifique puisqu'elle a intégré des élus d'Hawaii et de l'île de Pâques (Rapa Nui). Cette orientation affiche l'attachement de Papeete au Triangle polynésien dans toutes ses cardinalités. En retour, les dirigeants polynésiens dans leur globalité se dévoilent soucieux de répondre aux invitations lancées par la Polynésie française, ce qui dénote l'aura du moment de ses plus hauts responsables des pouvoirs exécutif et législatif. Pour la réunion constitutive du Groupe des parlements des îles du Pacifique, 53,8 % des présidents de toutes les assemblées polynésiennes firent le voyage. Parmi les 10 présidents d'assemblées présents 7 étaient des Polynésiens (Cook, Niue, Polynésie française, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Wallis et Futuna). Il est toutefois à noter que les Samoa demeurèrent relativement en retrait. Le Fono Aoaofaitulafano n'était pas représenté par son président comme si Apia continuait à bouder les réunions parlementaires organisées en Polynésie française. Déjà en 2013, les Samoa n'étaient pas présents à la réunion constitutive de la Conférence des parlements polynésiens (GPP) et ne signèrent pas la Charte qui était pourtant ouverte à tous les Océaniques. Les Samoa étaient et sont pourtant de chauds partisans des rassemblements entre dirigeants polynésiens depuis leur première rencontre formelle le



17 novembre 2011 à Apia. Au-delà de cette péripétie polynéso-polynésienne, le leadership polynésien sur le Groupe des parlements des îles du Pacifique est probablement appelé à durer. Les Polynésiens ont gardé la main sur les prochaines réunions. Tahiti accueillera le secrétariat permanent de l'organisation mais également le comité technique sur le suivi des travaux législatifs. Quant au prochain rassemblement biennal du Groupe des parlements des îles du Pacifique, il se tiendra aux îles Cook en septembre 2021. Les dirigeants ont préféré Rarotonga aux autres candidatures en lice : Suva (Fidji) et Nuku'alofa (Tonga).

Les Polynésiens seront d'autant plus attachés au Groupe des parlements des îles du Pacifique qu'ils ont décidé de saborder la GPP instaurée en 2013. La Charte du Groupe des parlements des îles du Pacifique (article 10) a mis juridiquement un terme au projet de rassembler les seuls présidents des assemblées polynésiennes et au fond de disposer pour le monde polynésien à la fois d'une réunion annuelle des chefs des exécutifs (GLP) et des chefs des assemblées législatives (GPP). Il est vrai que le GLP et le GPP n'ont jamais su, cherché ou voulu travailler de concert. L'évolution institutionnelle était en outre inscrite dans la charte constitutive du GPP puisque elle prévoyait la possibilité d'ouvrir le groupe à tous les parlements de la région « Océanie » (article 3). Reste à savoir si ce périmètre géographique est bien le même que celui envisagé pour le Groupe des parlements des îles du Pacifique qui se dit disposé à l'adhésion des parlements des « Iles du Pacifique » (article 3 des statuts). Pour autant, les parlementaires n'ont pas fait le choix de se doter d'une instance législative dont le périmètre serait parfaitement identique à la géographique du Forum des îles du Pacifique. Aucune raison n'a été formellement avancée à un tel choix [29]. On peut toutefois émettre l'hypothèse que pour beaucoup de responsables politiques océaniens le Forum des îles du Pacifique n'est pas encore tout à fait représentatif de tous les territoires du Pacifique et de leurs peuples et se doit de construire des politiques plus inclusives encore, voire s'élargir à de nouveaux venus polynésiens (ex. Hawaii [30], Rapa Nui). Néanmoins en ne dotant pas le Forum des îles du Pacifique d'un pendant législatif, l'architecture régionale manque d'une branche représentative des citoyens puisque depuis quelques années la retraite annuelle des chefs d'Etat et de gouvernement s'accompagne d'un dialogue avec les représentants des entreprises océaniques [31] et de la société civile [32].

L'architecture du Groupe des parlements des îles du Pacifique est d'autant plus novatrice qu'elle a levé la réticence à inviter les poids lourds de la sous-région (Etats-Unis [33], Nouvelle-Zélande). Non seulement G. Tang Song a tenu à les faire venir à Papeete mais le 20 août 2019 il a signé un accord d'entente avec la Chambre des représentants néo-zélandaise, une première pour Wellington avec une assemblée francophone. Cette nouvelle étape dans la coopération de la Nouvelle-Zélande avec un territoire français du Pacifique sera un argument supplémentaire pour inviter le président de la Polynésie française à se rendre au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'APEC en 2021. Wellington souhaite la présence des leaders océaniques y compris ceux des territoires français à l'occasion de cette rencontre majeure de l'Asie - Pacifique [34], comme l'a fait avant elle la Papouasie Nouvelle Guinée en 2018, chacun voulant souligner sa centralité « Pacifique » auprès de ses partenaires asiatiques et américains. Ce souci d'être le trait d'union Asie - Pacifique n'est pas le propre des pouvoirs exécutifs. Il s'observe chez certains parlementaires asiatiques. A ce titre, l'Indonésie est pionnière. Elle a décidé d'établir un dialogue interparlementaire (*Indonesia - Pacific Parliamentary Partnership* (IPPP)). Bien qu'extrêmement préoccupé par l'écho que peut avoir la cause des indépendantistes papous auprès des dirigeants mélanésiens, Jakarta prend soin de développer une diplomatie Pacifique insulaire allant bien au-delà de l'aire du Groupe du fer de

lance mélanésien. Ainsi, en juillet 2018, le président G. Tong Sang et Philip Schyle le président de la commission des institutions et des relations internationales à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ont participé aux travaux consacré à Java au « *Développement Humain et durabilité maritime* ». Cette ouverture sud-est asiatique à la diplomatie polynésienne laisse entrevoir combien le Pacifique insulaire est de plus en plus courtisé par les Etats asiatiques. Elle ouvre de nouvelles voies de coopération pour les élus, en facilitant par le bas les échanges entre collectivités locales (ex. jumelages inter-cités) et par le haut les contacts interparlementaires et la participation des élus océaniens à des instances mondialisées. Ces situations sans précédent vont entraîner de nouveaux ajustements politico-institutionnelles. Elles impose(ro)nt de mobiliser un nombre grandissant de parlementaires des territoires ultramarins et de conduire des actions de relations extérieures au-delà du binôme resserré associant le président du Fenua à celui de l'Assemblée territoriale.

La nouvelle donne internationale démontre que les relations extérieures de la Polynésie française ne se limite(ro)nt pas dans le futur à la seule personne du président de l'exécutif comme le prévoit la loi organique du 27 février 2004. A ce titre, la Commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, son président Philip Schyle le très expérimenté maire d'Arue et ses 8 autres collègues joueront un rôle un rôle grandissant, d'autant que plusieurs personnalités politiques de premier plan y figurent [35]. Le développement d'une diplomatie parlementaire de la Polynésie française nécessitera par ailleurs d'être articulée avec les préoccupations du territoire, l'exécutif du Fenua mais plus largement avec celles de la société. Elle devrait chercher à s'inscrire dans la stratégie indo-Pacifique de la France et veiller à ne pas faire des enjeux européens l'un de ses angles morts. Ces deux sujets sont en effet plus portés aujourd'hui par l'exécutif polynésien que par les parlementaires locaux. Par ailleurs, les élus de l'Assemblée de la Polynésie française devront faire mieux connaître leurs actions régionales et internationales mais également les avis qu'ils émettent sur l'ordonnancement législatif de la diplomatie française [36]. Leur rôle est bien plus important qu'on ne le croit souvent. Qui sait par exemple dans l'hexagone ou en Polynésie française que l'assemblée de la Polynésie française s'est prononcée le 4 septembre 2019 sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement indien relatif à la prévention de la consommation illicite et à la réduction du trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs chimiques, et des délits connexes ?

Copyright 5 février 2020-Guilbert/Diploweb.com

---

## Notes

[1] C. Lechery : « La place des Outre-mer océaniens dans la politique Indo-Pacifique de la France », *Revue de Défense Nationale*, octobre 2019.

[2] NDLR : Fenua signifie « territoire », « terre », « pays » (ou souvent « île ») en tahitien. Il a la même signification en wallisien et futunien. Il désigne donc : Tahiti et les îles avoisinantes pour les Tahitiens. Wallis et Futuna pour les habitants de ces deux îles.

[3] Source, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le texte a été reformulé par la rédaction.

[4] Source : <http://www.oultre-mer.gouv.fr/polynesie-francaise> Consultation par la rédaction le 5 février 2020.

[5] La Polynésie française est le 55ème membre de plein exercice.

[6] Lors de son entretien avec Patteson John Oti, le speaker du parlement salomonais, il avait été évoqué la possibilité de signer un arrangement de coopération à trois avec l'assemblée du Vanuatu d'ici la fin 2019.

[7]

<https://www.congres.nc/fidji-et-nouvelle-caledonie-vers-une-cooperation-entre-les-deux-assemblees-au-benefice-des-deux-pays/>

[8] Au titre du Congrès, l'ex-présidente de la commission des relations extérieures a participé au séminaire régional de l'Union Interparlementaire (UIP) à Wellington en septembre 2019 — <https://www.congres.nc/le-congres-associe-a-luip/>

[9] Après Hanoï en 2019, le réseau devrait tenir sa rencontre 2020 en Polynésie française. En apprenant à travailler ensemble les parlementaires océaniques francophones pourront relayer le travail entrepris depuis 2011 par l'Union des Femmes Francophones d'Océanie (UFFO) qui regroupe des organisations de femmes de la Polynésie Française, de la Nouvelle Calédonie, du Vanuatu et de Wallis et Futuna et dont le secrétariat est à la Communauté du Pacifique (CPS) à Nouméa.

[10] Article 12 —

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000435515>

[11] Article 42 de la loi organique du 27 février 2004.

[12] Trois assemblées parlementaires asiatiques (Cambodge, Laos, Viêt Nam).

[13]

[https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/2019.12.16\\_ip\\_protocole\\_entente\\_avec\\_polynesie\\_francaise.pdf](https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/2019.12.16_ip_protocole_entente_avec_polynesie_francaise.pdf)

[14] Ce protocole d'entente a été présenté comme constituant une première étape qui permettra de définir les termes d'un accord de coopération devant être conclu en Polynésie française en présence du président de la République Emmanuel Macron, lors du « *One Planet Summit* » d'avril 2020.

[https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/2019.12.09\\_ip\\_mission\\_de\\_partenariat\\_en\\_polynesie\\_francaise.pdf](https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/2019.12.09_ip_mission_de_partenariat_en_polynesie_francaise.pdf)

[15] L'article 2 précise explicitement au titre des actions et projets de coopération : « *l'assistance mutuelle dans la défense des intérêts de l'une ou l'autre des deux collectivités auprès des instances au niveau national, régional ou international* ». En annexe a été inscrites les intentions de coopération régionale et institutionnelle.

<http://lexpol.cloud.pf/document.php?document=313382&deb=12671&fin=12673&titre=RM>

[OpgGliw6lyYXRpb24gbsKwIDIwMTMtMTI0IEFORiBkdSAxMi8xMi8yMDEz](http://www.assemblee.pf/actualite/article/visite-officielle-de-m.-santa--president-du-congres-de-nouvelle-caledonie-et-de-m.-kulimoetoke--president-de-l_assemblee-territoriale-de-wallis-et-futuna--pour-l_adhesion-a-la-convention-de-partenariat-du-5-decembre-2013/6073)

[16]

[http://www.assemblee.pf/actualite/article/visite-officielle-de-m.-santa--president-du-congres-de-nouvelle-caledonie-et-de-m.-kulimoetoke--president-de-l\\_assemblee-territoriale-de-wallis-et-futuna--pour-l\\_adhesion-a-la-convention-de-partenariat-du-5-decembre-2013/6073](http://www.assemblee.pf/actualite/article/visite-officielle-de-m.-santa--president-du-congres-de-nouvelle-caledonie-et-de-m.-kulimoetoke--president-de-l_assemblee-territoriale-de-wallis-et-futuna--pour-l_adhesion-a-la-convention-de-partenariat-du-5-decembre-2013/6073)

[17] Le document officiel a été signé à l'Assemblée territoriale par le préfet-administrateur supérieur du territoire Thierry Queffelec, le président de la chambre David Vergé et E. Simon le président du parlement Ni-Vanuatu.

[18]

[http://www.assemblee.pf/actualite/article/signature-d\\_une-convention-de-partenariat-entre-l\\_e-parlement-du-vanuatu-et-l\\_ass/7420](http://www.assemblee.pf/actualite/article/signature-d_une-convention-de-partenariat-entre-l_e-parlement-du-vanuatu-et-l_ass/7420)

[19] Sémir Al Wardi : Un peuple divisé ou les relations internationales dans le monde polynésien, Journal de la Société des Océanistes, janvier - juin 2015, pp. 75 - 87

[20] <http://www.samoagovt.ws/wp-content/uploads/2015/07/The-Polynesian-P.A.C.T.pdf>

[21]

<http://www.criobe.pf/wp-content/uploads/2016/08/De%CC%81claration-sur-lOcean-TeManao-te-Hiva-PLG2016.pdf>

[22]

<https://www.tntv.pf/tntv/wp-content/uploads/Statuts-du-GPIP-sign%C3%A9s-le-10-9-2019.pdf>

[23] L'article 9 de la Charte précise qu'il s'agit du Secrétariat général de l'Assemblée de la Polynésie française.

[24] Un quart des délégations comptait au moins un élu de l'opposition (ex. Cook, Fidji, Niue, Wallis et Futuna).

[25] L'article 7 des statuts précise que les décisions sont exprimées par consensus. Le président de droit n'a pas de voix prépondérante comme s'était le cas à l'article 4 du règlement intérieur du Groupe des parlementaires polynésiens (GPP).

[26] La signalétique du Groupe des parlements des îles du Pacifique (GPIP) a emprunté sa symbolique au monde polynésien et s'est inscrite dans l'histoire du GPP. Les 16 voiles - drapeaux en tête des documents officiels ont le même design que les 9 voiles retenues pour la première réunion du GPP à Papeete le 7 mars 2013.

[27]

[https://m.la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/sites/regions\\_outremer/files/assets/documents/2019/09/12/declaration\\_de\\_tarahoi\\_-\\_pacte\\_pour\\_leconomie\\_bleue\\_durable-1166617.pdf](https://m.la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/sites/regions_outremer/files/assets/documents/2019/09/12/declaration_de_tarahoi_-_pacte_pour_leconomie_bleue_durable-1166617.pdf)

[28] Se sont rendus spécialement à l'événement la présidente du GEVI Mme Maina Sage (Polynésie française, UDI et Indépendants), M. Benoit Simian (Gironde, La République en Marche) et Mme Stéphanie Atger (Essonne, La République en Marche).

[29] Il serait erroné de croire que la décision marque une quelconque hostilité au Forum des îles du Pacifique (FIP) puisque parmi les participants au FIP figurait Peni B. Suveinakama le responsable des océans au Bureau du Commissaire à l'Océan Pacifique (OPOC) qui n'est autre que la Secrétaire générale du FIP.

[30] Il est probable que Washington se montrera très réservée à cette perspective, la capitale fédérale s'étant montrée ces dernières années hostile à voir rehausser les statuts de Guam et des Samoa américaines au FIP.

[31] Pacific Islands Private Sector Organization (PIPSO). La Représentation patronale pour le Pacifique sud (RPPS) constituée en 2010 par les CPME de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie représentent les territoires françaises dans cette instance régionale.

[32] Le CSO Forum se tient chaque année depuis 2015. Les ONG françaises y sont très absentes.

[33] G. Tong Sang a évoqué à Papeete dès septembre 2018 cette perspective avec le sénateur d'Hawaii J. Kalani English.  
[http://www.assemblee.pf/actualite/article/le-president-de-l\\_assemblee-de-la-polynesie-francaise-recoit-le-senateur-hawaiien/7397](http://www.assemblee.pf/actualite/article/le-president-de-l_assemblee-de-la-polynesie-francaise-recoit-le-senateur-hawaiien/7397)

[34] Point 61 du communiqué du 50ème Forum des îles du Pacifique (Funafuti, 13 - 16 août 2019) :  
<https://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2019/08/50th-Pacific-Islands-Forum-Communiqued.pdf>

[35] Parmi les 9 membres de la Commission figure en effet le président G. Tong Sang, la sénatrice Lana Tetuanui, le maire de Papeete Michel Buillard et le député Moetai Brotherson.

[36]  
[http://www.assemblee.pf/actualite/article/deux-projets-d\\_avis-et-un-projet-de-deliberation-et-udies-en-commission-des-insti/8000](http://www.assemblee.pf/actualite/article/deux-projets-d_avis-et-un-projet-de-deliberation-et-udies-en-commission-des-insti/8000)